



LES 5 AXES DE LA STRATÉGIE SANTÉ OUTRE-MER POUR LA MARTINIQUE

3 MIEUX RÉPONDRE AUX BESOINS DE NOS CONCITOYENS DANS LE CHAMP DE L'AUTONOMIE (VIEILLISSEMENT ET HANDICAP)



OBJECTIF 10

RENFORCER LE DÉPISTAGE ET LA PRISE EN CHARGE PRÉCOCES DES HANDICAPS AINSI QUE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

Mettre en cohérence les stratégies des pouvoirs publics pour le dépistage précoce des handicaps :

- Améliorer la précocité du dépistage par un renforcement de la coordination des acteurs (périnatalité, PMI, CAMSP) en s'appuyant notamment sur la commission régionale de la naissance et de la périnatalité ou le comité d'appui aux politiques de santé constitué autour des travaux parcours « Périnatalité - enfants en situation de handicap » ;
- Etudier et chiffrer l'augmentation du nombre de places en CAMSP en particulier pour les 0-3 ans et en SESSAD susceptibles d'intervenir auprès des personnes les plus éloignées du système de santé.

Réaliser un effort particulier dans le cadre des nouveaux dispositifs relevant de la loi d'adaptation de la société au vieillissement pour favoriser le maintien à domicile et en milieu ordinaire :

- Accompagner les ESMS spécialisés afin de prendre en compte l'exigence d'une prévention renforcée ;
- Favoriser des actions de repérage et de prévention de la fragilité chez les sujets âgés ;
- Développer les services médico-sociaux favorisant le maintien à domicile.

Renforcer la contractualisation entre l'Etat, la collectivité territoriale de Martinique et les acteurs du secteur pour développer leurs engagements sur le développement de l'offre

- Etablir des contrats de progrès CNSA-ARS-Collectivité territoriale de Martinique pour partager des objectifs communs cohérents et lisibles et des stratégies communes.

Favoriser les innovations contribuant au maintien à domicile et en milieu ordinaire :

- « Flécher » des crédits à l'innovation pour le soutien au développement de projets ciblés expérimentaux ;
- Proposer des dispositifs d'accompagnement pour l'adaptation des logements et développer des formules de logement intermédiaire pour les personnes âgées ;

Développer la formation des professionnels de l'accompagnement de la perte d'autonomie :

- Développer la formation initiale en favorisant la création d'un institut de formation Antilles Guyane sur les professions médicales et paramédicales pour proposer des filières complètes.

OBJECTIF 11

EVITER LES RUPTURES DE PARCOURS, AVEC UN POUVOIR D'INNOVATION POUR RENFORCER LES ACCOMPAGNEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Action 11.2

Renforcer l'architecture des systèmes d'information et mettre en place des outils d'analyse : • Disposer des données pertinentes, consolidées et actualisées ;

- Renforcer la lisibilité et la prospective à moyen et long terme ;
- Développer un système d'information permettant la coordination entre acteurs de la prise en soins et l'accompagnement de personnes âgées en perte d'autonomie pour améliorer les parcours de vie.

Doter la Martinique de réponses adaptées à ses spécificités :

- Mobiliser des moyens pour mener des études et des expérimentations visant à promouvoir des dispositifs adaptés aux spécificités culturelles sociologiques et économiques de la Martinique ;
- Favoriser les innovations permettant de renforcer l'inclusion et l'insertion sociale des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie, d'accompagner le maintien en milieu ordinaire et à domicile et de retarder l'entrée en institution lorsqu'elle n'est pas souhaitée ;
- S'inscrire dans le dispositif expérimental national ayant vocation à améliorer les parcours ;
- Favoriser l'émergence d'un dispositif global de prévention et de repérage de la fragilité chez les personnes âgées.